

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016



DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

**Objet : Conseil
en Energie
Partagé entre la
Commune et le
Syndicat
d'Energie des
Pyrénées
Atlantiques**

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCO, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, indique que dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDEPA, la Commune de Boucau souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Madame Marie Ange THEBAUD propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2015-028 du 8 décembre 2015, le coût de cette adhésion est de 0,50 € par habitant et par an, le

recensement de la population totale étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour 3 années dans la démarche.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

décide :

. de demander au SDEPA la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la Commune, pour une durée de 3 ans.

. d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 4 octobre 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2016